



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 20-2018 - Séance du 29 octobre 2018 - Orale

Annexe de l'auberge communale

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Depuis quelques années maintenant, l'annexe de l'auberge communale attend une affectation précise, coiffée de sa bêche verte ou bleue selon les années.

Depuis le mois de mai 2011 (séance du 9 mai) et le refus du crédit d'étude complémentaire (préavis 10-2011), ce bâtiment est inutilisé.

La municipalité ne désire pas voir ce patrimoine communal partir à l'abandon et a la volonté claire d'engager une réflexion sur son potentiel d'utilisation et, partant, sur une réhabilitation.

Dans ce but, elle a contacté trois membres de ce conseil communal, soit MM. Stéphane Jaquet, Jean-Luc Burgy et Claude Schwab afin qu'ils intègrent un groupe de réflexion municipal. Ces derniers ont donné leur accord de principe.

La municipalité, et M. Gygli, porteur du dossier, pourront ainsi compter sur leurs avis dans le but de pouvoir présenter tout d'abord une planification des besoins, puis un projet sous forme de préavis municipal d'ici à la fin de la législature.

Je vous remercie de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 25 septembre 2018

M. le syndic et M. Gygli, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal